



DELIBERATION N° 2026-003

**OBJET : Budget : Régie espaces
publicitaires – Remboursement partenariat**

Le **2 février 2026 à 18h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **15 janvier 2026**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **11** – Pouvoirs : **0** - Votants : **11**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Dominique ALAMARGOT, Stéphane CREGUT, Jean-Michel FALGOUX, Bertrand GOIMARD, François GORY, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRAIO, Jacques PERRON, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

Excusés : Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, François CONSTANTIN, Sébastien DUBOURG, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Marine - Alice POIZOT, Patrick SEBY.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Suite à un problème de parution rencontré sur notre site Internet, M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser le remboursement d'un **partenariat 2026, souscrit en 2025, d'un montant de 108 € TTC à M. et Mme PHALIP SALSON** – Hébergement VOLCAFLORE.

Ce remboursement sera effectué par mandat émis au compte 673.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le remboursement proposé ci-dessus et selon les modalités exposées.

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 19/02/2026

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.